



Garde exclusive et droit de visite

Par **michel**, le **17/03/2010 à 11:49**

Bonjour, je suis papa de deux garçons de 7 et 9 ans, Ils ont vécu avec leur mère dès leurs naissances en foyer étant elle aussi issue des foyers. Suite à des problèmes de violences de la mère et sans que je puisse faire quoi que ce soit mes enfants ont été placés en foyers ou familles d'accueil. J'ai récupéré depuis un an maintenant des droits de visites et d'hébergement et leur mère des droits de visites médiatisés. Je souhaiterais avoir la garde exclusive de mes deux enfants et que leur mère garde uniquement des droits de visite médiatisés car je crains pour leur sécurité si elle les voit seule. Son avocat et elle sont d'accord pour que j'obtiens la garde et que la résidence des enfants soit établie chez moi, afin de pouvoir saisir le JAF et demander un droit de visite et d'hébergement et ensuite je pense demander à récupérer la garde de mes enfants. Que puis-je faire pour que cela n'arrive pas ? Car étant suivi depuis la naissance de mes enfants par un juge des enfants, j'ai pu constater qu'à l'approche des audiences leur mère fait bonne figure et manipule les enfants en leur offrant des bonbons des peluches, leur promettant de les emmener à Disney... Pouvez-vous m'aider ? merci